

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 5 juin 2018, à 20 heures**, en la Salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 29 mai 2018.

#### **Membres en exercice : 55**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué -, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme MIEL-GIRESSE (jusqu'à l'affaire n° 6), M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUVEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES (à partir de l'affaire n°5), M. ORHANT, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme PATRY, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme MISSIR, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, Mme CARRE-FAIRIER, Mme FRERET, M. FROITIER, M. de POMMERAU, Mme COURDAVAULT, M. SEGARD.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir Mme BALAY-MIZRAHI), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir à M. LAGREE à partir de l'affaire n°7), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme DESPRES (pouvoir à M. BONENFANT jusqu'à l'affaire n°4), Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. LECHIEN), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mme MISSIR), Mme RIO (pouvoir à Mme MEAL), M. BRAULT (pouvoir à M. SEGARD), M. LEROUX (excusé), M. GOULLAUD (excusé).

**ÉTAIENT ABSENTES** : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE.

**SECRETARE** : M. SACHET

\*

\*\*

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le relevé de décisions de la séance du 11 avril 2018. Mme MISSIR signale l'oubli des noms de Messieurs FORGET et BRAULT dans les interventions relatives au vœu en faveur de la libération de Salah Hamouri (p.7 du relevé).

La correction sera apportée. Le relevé de décisions est adopté.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire donne quelques informations sur l'avancement des travaux rue de la Mittrie.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **Affaire n°1 - FINANCES – Budgets annexes Port et Camping – Décisions modificatives n°1**

Rapporteur : M.BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 46 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD) décide :

1. d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe Port de plaisance 2018 telle que figurant dans le tableau ci-après :

imputation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
2182		2 500,00 €		
2188		5 316,62 €		
chap 020	-7 816,62 €			

2. d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe Camping 2018 telle que figurant dans le tableau ci-après :

imputation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
2183		500 €		
2188		9 500,00 €		
2313	-10 000,00 €			

### **Affaire n°2 - FINANCES – Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) – Fixation du taux**

Rapporteur : M.BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 46 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD) de fixer le coefficient de revalorisation de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité à 8,50, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec une perception par la commune nouvelle de la totalité du produit, déduction faite des frais de perception de 1,5 %.

### **Affaire n°3 - CONSEIL MUNICIPAL – Règlement intérieur**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, Mme MISSIR, M. DERU, M. FORGET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

### **Affaire n°4 - URBANISME- Instruction des autorisations d'occupation du sol par Dinan Agglomération année 2018**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. d'approuver, pour l'année 2018, le principe de facturation des prestations par le service instruction de Dinan Agglomération en matière d'autorisation d'occupation du sol aux communes, selon la clé de répartition 20 % population DGF, 80 % nombre d'actes instruits en 2018 ;
2. d'approuver, dans ce cadre, la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et la commune ;
3. d'autoriser M. le Maire à signer la convention qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

### **Affaire n°5 - URBANISME- Lotissement *Le Moulin de Cassepot* - Classement dans le domaine public des équipements communs**

Rapporteur : M. GOMBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. d'accepter la rétrocession des équipements communs pour leur classement dans le domaine public communal,
2. de classer dans le domaine public communal les parcelles désignées dans le tableau ci-dessus,
3. d'autoriser M. le Maire à signer les actes afférents à cette rétrocession en l'étude de Maître VILLIN notaire à Dinan, l'ensemble des frais correspondants étant à la charge de société PIERREVAL.

La discussion à laquelle prirent part M. DEGRENNE, M. de BELLEVUE, Mme MIEL-GIRESSE, M. PASINO, M. GOMBERT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

#### **Affaire n°6 – DIRECTION GENERALE – Bilan du Plan de prévention et de sécurité 2017 – Plan 2018**

Rapporteurs : M. LAGREE et Mme MASSART

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- de créer deux emplois permanents à temps complet de policiers municipaux ;
- d'autoriser M. le Maire à doter les policiers municipaux de cameras piétons ;
- de prévoir l'acquisition de barrières anti véhicules béliers pour la sécurisation des manifestations sur la voie publique dans le cadre du plan Vigipirate ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de coordination entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'état visant à mettre à jour l'article 8 relatif aux horaires d'intervention de la Police municipale ;
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures appropriées et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire à demander les subventions susceptibles d'être allouées pour le financement des équipements ;
- d'inscrire les dépenses et les recettes en résultant au budget communal.

et **décide par 46 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD) d'autoriser M. le Maire à doter les policiers municipaux d'armes de catégorie B (pistolets à impulsion électrique de type « taser »);

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, M. DERU, M. BERTIER, M. SACHET, M. FORGET, M. BRUNET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

#### **Affaire n°7 – PATRIMOINES - Projet de restauration de l'Hostellerie des Moines – Ancien Prieuré Saint Magloire MH - Protocole d'accord transactionnel pour prestations intellectuelles complémentaires, Commune – Cabinet 2BDM, représenté par M. Christophe BATARD**

Rapporteur : Mme PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec le Cabinet 2BDM dans le cadre du projet de restauration de l'Hostellerie des Moines.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, Mme PARIS, M. DEGRENNE, Mme LE GUIFFANT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

### **Affaire n°8 - AFFAIRES SCOLAIRES – Modification des horaires des écoles publiques**

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 46 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD) d'autoriser M. le Maire à prendre un arrêté fixant les nouveaux horaires qui seront appliqués à la rentrée prochaine, à savoir :

8h30 -12h00 / 13h45 -16h15.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, Mme BALAY, Mme MEAL et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

### **Affaire n°9 - AFFAIRES SCOLAIRES - Fusion des écoles maternelle et élémentaire des Fontaines**

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 44 voix POUR et 7 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, M. BERTIER, Mme LAISNE) d'autoriser M. le Maire à :

1. décider la fermeture de l'école maternelle des Fontaines,
2. décider la fermeture de l'école élémentaire des Fontaines,
3. décider la création de l'école primaire des Fontaines.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, M. FORGET, M. DERU, Mme BALAY et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

### **Affaire n°10 - AFFAIRES SCOLAIRES – Ré-immatriculation de la Caisse des Ecoles.**

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de demander l'immatriculation à l'INSEE de l'activité Caisse des Ecoles, au sein du budget général de la Ville de Dinan, afin de pouvoir recevoir les financements d'Etat pour mettre en place des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

### **Affaire n°11 - JEUNESSE – Point Information Jeunesse - Demande de financements Europe - LEADER**

Rapporteur : Mme MEAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions du Programme de développement rural 2014/2020 Bretagne - Fonds Région / Europe – LEADER pour contribuer au lancement et développement du Point Information Jeunesse,
2. d'approuver le plan de financement ci-dessous.

#### Dépenses Réelles

Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)
Charges de personnel (2/3 ETP) - Année 1	20 000.00
Adhésion ADIJ - Année 1	430.00
Abonnements, kits, documentation - Année 1	600.00
Animations, intervenants - Année 1	1 500.00
Frais de structure (15 % des charges de personnel) - Année 1	3 000.00
Charges de personnel (1 ETP) - Année 2	30 000.00
Adhésion ADIJ - Année 2	430.00
Abonnements, kits, documentation - Année 2	600.00
Frais de structure (15 % des charges de personnel) - Année 2	4 500.00
Animations, intervenants - Année 2	2 500.00
Charges de personnel (1,5 ETP) - Année 3	45 000.00
Adhésion ADIJ - Année 3	430.00
Abonnements, kits, documentation - Année 3	600.00
Frais de structure (15% des charges de personnel) - Année 3	6 750.00
Animations, intervenants - Année 3	2 500.00
<b>Total</b>	<b>118 840.00</b>

#### Recettes

Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)
Autofinancement public – Ville de DINAN - Année 1	5 106.00
Europe - LEADER	20 424.00
Autofinancement public - Ville de DINAN - Année 2	7 607.00
Europe - LEADER - année 2	30 423.00
Autofinancement public - Ville de DINAN - Année 3	11 056.00
Europe - LEADER - année 3	44 224.00
<b>Total</b>	<b>118 840.00</b>

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, Mme MEAL, M. SACHET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

**Affaire n°12 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome – demande d'une autorisation de passage par la SCI « Dinan Leisure Aviation » sur les parcelles cadastrées n°1133, 2164 et 2169 (PLU de la commune de Trelivan) et demande d'autorisation de réaliser des travaux pour l'ouverture d'un taxiway et de son balisage**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. d'accepter un droit de passage sur les parcelles cadastrées section B n° 1133, 2164 et 2169 du plan local d'urbanisme de la commune de Trélivan au bénéfice de la SCI « Dinan Leisure Aviation » ;
2. d'autoriser la réalisation de travaux par la « SCI Dinan Leisure Aviation » sur ces parcelles pour l'ouverture d'un taxiway et de son balisage ;
3. d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la SCI « Dinan Leisure Aviation ».

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, M. BOBIGEAT, M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

### **Affaire n°13 -RESSOURCES HUMAINES – Comité technique (CT) - Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, pour le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

1. de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à quatre, et, en nombre égal, le nombre de représentants suppléants ;
2. de décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, et, en nombre égal, le nombre des représentants suppléants ;
3. de décider le recueil, tant par le Comité Technique que par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants des collectivités et des établissements en relevant.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

### **Affaire n°14 - CŒUR DE VILLE – Convention financière – Circulation calèche**

Rapporteur : M. SACHET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**

1. d'adopter la convention financière relative à l'animation « balade en calèche »,
2. d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec M. Goulven ROBERT.

La discussion à laquelle prirent part M. ORHANT, M. BERTIER, Mme MISSIR, M. DERU, M. FORGET, M. SACHET, M. BOBIGEAT, M. de BELLEVUE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

**Affaire n° 15 - DEVELOPPEMENT DURABLE – Convention d’entente technique et financière – Lutte coordonnée contre le frelon asiatique**

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’unanimité** :

1. d’approuver la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.
2. d’approuver la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.
3. d’autoriser M. le Maire, à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

**Affaire n°16 - ENVIRONNEMENT – Rapport sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets pour l’année 2016**

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** du rapport sur le prix et la qualité du service d’élimination des déchets pour l’année 2016 de la Communauté de communes de DINAN.

**Affaire n°17 - MARCHES PUBLICS - Bilan**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** du bilan des marchés publics qui ont été conclus pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 avril 2018, en application de l'article L.2122-22 et de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations du 27 septembre 2016 puis du 9 janvier 2018.

La discussion à laquelle prirent part M. de BELLEVUE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.



## VCEU - Vœu pour la libération de l'avocat franco-palestinien Salah HAMOURI

Rapporteur : Mme MISSIR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte le vœu** pour la libération de Salah Hamouri, palestinien et citoyen français, avocat spécialisé dans la défense des Droits de l'Homme, par :

- **26 voix POUR** (M. LECHIEN, M. DEGRENNE, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme CASSANY, Mme DESPRES, M. ORHANT, M. DERU, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. FROITIER, Mme RIO, M. BRAULT, M. SEGARD)
  
- **1 voix CONTRE** (M. PASINO)
  
- **24 ABSTENTIONS** (Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, Mme MASSART, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, Mme CARRE-FAIRIER, Mme FRERET, M. de POMMEREAU, Mme COURDAVAULT).

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire informe les élus que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 26 juin à 20 heures.

M. le Maire rend compte des conclusions de la réunion sur la rénovation de la ligne Dol-Dinan-Lamballe qui s'est tenue le lundi 4 juin dernier, sous la présidence de M. le Préfet de Région.

M. le Maire rappelle enfin l'anniversaire du décès de Nicolas Le Borgne, conseiller municipal, décédé accidentellement, le 4 juin 2017.

La séance est levée à 23h30.